



Bac 2021 : le SE UNSA réclame une indemnité pour le contrôle continu



panitanphoto – Shutterstock

Le futur nouveau Bac devrait être constitué, d'ici 2021, de 4 épreuves écrites et d'un grand oral. En parallèle, le contrôle continu représenterait 40% de la note, et reposerait sur des épreuves communes organisées en Première et en Terminale – en décembre-janvier et en avril.

Face à un tel chambardement, le SE UNSA demande la création d'une nouvelle indemnité d'examen, qu'il baptise « épreuves en cours d'année ». Dans une lettre envoyée à Jean-Michel Blanquer en date du 20 février 2018, il écrit que pour les professeurs, la nouvelle place du contrôle

continu dans le Bac « aura pour conséquence un alourdissement important de la charge de travail en raison de la multiplication des épreuves en cours d'année dans le cycle terminal pour toutes les disciplines ».

Le syndicat enseignant rappelle qu'actuellement, les épreuves en cours d'année (épreuves orales de langues vivantes, contrôle en cours de formation (CCF) en EPS, évaluation des compétences expérimentales (ECE) en SVT/Physiques-chimie), « n'ouvrent droit à aucune indemnité, la charge de travail importante générée n'étant pas reconnue ».

« Le nouveau Bac ne peut se traduire par travailler plus pour gagner moins »

Dans son courrier, le SE UNSA note en outre que les épreuves terminales qui ouvrent droit à indemnité (sauf le français et la philo) seront réduites en novembre et ne concerneront plus que des enseignements de spécialité « pour un nombre restreint d'élèves », ce qui signifiera pour les enseignants de lycée, certifiés comme agrégés, une baisse de rémunération.

« Il serait totalement inacceptable que la réforme du baccalauréat et du lycée, qui exigera un fort investissement professionnel des enseignants, se traduise concrètement pour eux par une perte de pouvoir d'achat », prévient l'organisation. Sur son site, elle écrit aussi que « le nouveau bac général et technologique ne peut pas se traduire concrètement par travailler plus pour gagner moins ».

Dans sa lettre, le SE UNSA revendique ainsi pour les profs « la création d'une nouvelle indemnité d'examen », et demande « l'ouverture rapide d'une négociation avec les organisations représentatives », afin d'en définir les modalités.